

COMPTE-RENDU de la réunion du jeudi 31 mai 2018 – 20h30 :

Présents : JL GOUDIER – P DEVARISSIAS - P BLANCHER – JL SAGE – F BREUIL– F BONNAUD - L DE MARCHI – E MAZABRAUD – F ROUSSEAU – M CHARBONEL

Excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : F Bonnaud

1 – Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du jeudi 12 avril 2018.

2 – Validation de la modification du zonage d'assainissement visé en préfecture le 17 mai 2004 et nouveau zonage de la commune excepté le bourg. Il est décidé de demander la nomination d'un commissaire enquêteur commun aux communes en cours d'étude :

JANAILHAC
St-PRIEST-LIGOURE
St-JEAN-LIGOURE
NEXON

3 – Le maire indique que la couverture de l'église a besoin d'une rénovation. Le conseil accepte qu'une étude des travaux nécessaires soit lancée.

4 – Mr le maire rappelle son arrêté 2018/04 du 20 mars 2018 et indique le relevé de parcelles effectué par Jean-Louis SAGE. Il indique que les propriétaires doivent être informés de leurs obligations d'égoutage.

Le conseil municipal décide de l'envoi de courrier à chaque propriétaire concerné par les travaux d'égoutage. Ce courrier devra mentionner une date butoir (1 mois après la date du courrier) pour toute observation.

5 – La sécurisation du bourg ayant été abordée à plusieurs reprises, le maire indique au conseil qu'une réunion aura lieu avec les services de l'ATEC et du CAUE le lundi 02 juillet 2018 à 9 h 30.

6 – Le maire rappelle la décision du conseil municipal quant à la mise en place d'un local associatif qui servirait principalement à l'ACCA. Il fait part à l'assemblée de l'étude faite par les services de l'ATEC. Une copie de cette étude sera portée à la connaissance des membres du bureau de l'ACCA.

7 – Mr le maire indique que les travaux du local du futur dépôt de pain ont débuté. Il fait un point sur leur avancée.

8 – Les travaux de voirie pour 2018 seront principalement des travaux de curage de fossés. Le maire indique qu'il va prendre rendez-vous avec les services de l'ATEC pour les modalités de consultation des entreprises.

9 – Philippe DEVARISSIAS présente le projet de collecte des ordures ménagères en régie par la communauté de communes du Pays de Nexon-Monts de Châlus. Cette redevance incitative aura pour but de diminuer le volume des ordures collectées. Il indique aussi qu'à partir de 2020, il y aurait un passage tous les 15 jours.

10 – Dématérialisation des actes administratifs et budgétaires transmis en préfecture : N'ayant actuellement qu'un devis, le maire propose de demander un devis à un autre prestataire et d'en délibérer lors de la prochaine réunion.

11 – Divers :

- Philippe DEVARISSIAS expose que la décision des conseils municipaux du RPI ainsi que celle du conseil d'école concernant la semaine des 4 jours n'a pas été validée par l'inspection académique. Il était impossible de tenir les horaires à cause du transport scolaire et de ce fait la proposition faite n'a pu aboutir. Il est donc nécessaire d'établir un nouveau PEDT concernant l'école.
- Présentation du projet d'aménagement du carrefour de Betour
- Amendes de police : projet et demande de subvention départementale
- Le maire indique qu'il a rendez-vous avec la société Eiffage pour reprise sur les travaux de voirie effectués en 2017.

Fin de la séance 22h20